

S.A. H.L.M. LES FOYERS - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, rappelle qu'en application des articles L.2252-1 à 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes ont la faculté de consentir une garantie d'emprunt aux personnes de droit privé sous réserve que le montant total des annuités garanties, cumulé avec le montant de l'annuité de la dette communale, reste inférieur ou égal à 50 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune.

CONSIDERANT que la S.A. H.L.M. LES FOYERS sollicite une garantie d'emprunts à hauteur de 50 %, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin de financer la réhabilitation de 10 logements locatifs sociaux, rue de l'Argoat et 1 logement locatif social, rue Streat Veur,

CONSIDERANT que cette opération de réhabilitation vise à :

- améliorer le confort des locataires et à optimiser leurs dépenses énergétiques en passant d'une étiquette énergétique E ou F à C,
- effectuer des travaux d'amélioration de l'accessibilité et de maintenance.

CONSIDERANT que le montant total des travaux est estimé à 300 000 € T.T.C. :

- subventions : 13 000 €,
- fonds propres : 45 800 €,
- emprunts : 241 200 €.

CONSIDERANT que le montant total emprunté (241 200 €) se compose de deux prêts :

- Prêt ECO-PRÊT : 80 000 €,
- Prêt à la réhabilitation thermique (P.A.M.) : 161 200 €.

CONSIDERANT que les caractéristiques financières sont les suivantes :

	ECO-PRÊT	P.A.M.
Montant du prêt	80 000 €	161 200 €
Durée totale du prêt	15 ans	15 ans
Commission d'instruction	0 €	0 €
TEG	0 %	1.35 %
Périodicité des échéances	annuelle	annuelle
Index	livret A	livret A
Marge fixe sur index	- 0.75 %	0.6 %
Taux d'intérêt sur phase amortissement	livret A - 0.75 %	livret A + 0.6 %
Profil d'amortissement	amortissement déduit (intérêts différés)	amortissement déduit (intérêts différés)
Taux de progressivité des échéances	0 %	0 %

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint

VU l'avis favorable de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 3 avril 2018,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE (28 voix pour),

AUTORISE ces garanties d'emprunts à hauteur de 50 % pour les deux prêts souscrits par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	28
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 13 avril 2018

Le Maire,

Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le.....**23. AVR. 2018**

Et de la publication, le.**20. AVR. 2018**

Fait à Landivisiau, le...**13. AVR. 2018**

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Nantel', is written below the name 'Pascal NANTEL'.